

AE AP
Hus au logue
22.11.13
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

DECRET N° 13.105

**PORTANT NOMINATION OU CONFIRMATION DES
FONCTIONNAIRES AUX POSTES DE RESPONSABILITE AU
MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA PROMOTION DE
LA CULTURE CIVIQUE ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

- (/u L'Acte Constitutionnel N°1 du 26 Mars 2013 ;
- (/u L'Acte Constitutionnel N°2 du 26 Mars 2013 Portant Organisation Provisoire des Pouvoirs de l'Etat ;
- (/u Le Décret N°13.001 du 26 Mars 2013, Portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u Le Décret N°13.009 du 31 Mars 2013, Portant Nomination des Membres du Gouvernement de Transition ;
- (/u Le Décret N°05.038 du 21 Février 2005, Portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Communication, de la Réconciliation Nationale, de la Culture Démocratique et de la Promotion des Droits de l'Homme et fixant les attributions du Ministre.

**SUR PROPOSITION DU MINISTRE D'ETAT CHARGE DE LA
COMMUNICATION, DE LA PROMOTION DE LA CULTURE
CIVIQUE ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE**

DECRETE

Art. 1^{er} : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés ou confirmés aux postes de responsabilité ci-après

A. CABINET DU MINISTRE

- ✓ Directeur de Cabinet
 - Monsieur **Patrice YANZENGA**, Administrateur de Presse ;
- ✓ Chargé de Mission en matière de Communication
 - Monsieur **José Richard POUAMBI**, Administrateur de Presse ;
- ✓ Chargé de Mission en matière de Promotion de la Culture Civique
 - Monsieur **Sylvain DEMANGHO**, Maîtrise en Histoire Géographie ;
- ✓ Chargé de Mission en matière de Réconciliation Nationale
 - Monsieur **José MESSONGO**, Maîtrise en Communication ;
- ✓ Inspecteurs centraux
 - Monsieur **Jean NGANAGO**, Ingénieur des Travaux ;
- **Membre**
 - Monsieur **Augustin DIBERT**, Maîtrise en Communication
- ✓ Directeur du Secrétariat Commun
 - Monsieur **Daniel LANGANDJI**, Commissaire Principal de Police ;
- ✓ Attache de Cabinet
 - Monsieur **Janick Jocin Férry BALEY**, Maîtrise en Droit Public ;

B. DIRECTEUR DE L'AGENCE CENTRAFRIQUE PRESSE (ACAP)

- **Directeur**
 - Monsieur **Médard DAGOULOU**, Maître d'Art ;

C. DIRECTION GENERALE DE RADIO CENTRAFRIQUE

- ✓ Directrice Générale
 - Madame **GUEREGOUENDO** née **Pauline GBIANZA**,
Ingénieur des Travaux ;
- ✓ Directeur des Programmes
 - Monsieur **Jules ITADE**, Administrateur Adjoint de Presse
- ✓ Directeur des Informations
 - Monsieur **Eloi BELLONGHOT**, Administrateur de Presse
- ✓ Directeur des Services Techniques
 - Monsieur **Philippe YANGAKOLA**, Ingénieur des Médias
- ✓ Directeur de la Radio Rurale
 - Monsieur **Bernard GUIOUA**, Administrateur de Presse

D. DIRECTION GENERALE DE TELE CENTRAFRIQUE

- ✓ Directeur Général
 - Monsieur **David DOTE KOIMARA**, Administrateur de
Presse ;
- ✓ Directeur des Programmes
 - Monsieur **Alfred GOE-BENGUE**, Maîtrise en Marketing
- ✓ Directeur des Informations
 - Monsieur **Raphaël KOPESSOUA**, Administrateur de
Presse
- ✓ Directeur des Services Techniques
 - Monsieur **Philémon BEANGAÏ**, Technicien Audiovisuel
- ✓ Directeur de la Création Cinématographique
 - Monsieur **Jean Pierre NGARO**, Rédacteur de Presse

✓ Chef de Service de la Régie des Programmes

- Mademoiselle **Danielle Rahab MASSENGUE**, Rédacteur de Presse

Art. 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui le, **22 MAI 2013**



Michel DJOTODIA AM NONDROKO